



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025

☞☞☞☞☞

PROMOTION SANTE NOUVELLE AQUITAINE
6 QUAI DE PALUDATE
33000 BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupepcf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 750 000 EUROS
R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC GRANDE AQUITAINE



PROMOTION SANTE NOUVELLE AQUITAINE

6 QUAI DE PALUDATE

33000 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association PROMOTION SANTE NOUVELLE AQUITAINE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PROMOTION SANTE NOUVELLE AQUITAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 et du changement de méthode qui en résulte.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les subventions d'exploitation de votre association sont de 3.406.332 euros pour l'exercice 2025. Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des subventions et des fonds dédiés. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées dans les comptes de votre association par l'analyse des conventions signées entre votre association et des financeurs. Nous avons également vérifié l'antériorité des subventions et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

«PROMOTION SANTE NOUVELLE AQUITAINE »

Suite du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2025

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux,

Le 11 Juin 2026

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire

DocuSigned by:


8D11B09D7C20443
Tiffany HENOCQUE

Commissaire aux comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.

Ce rapport contient 19 pages.



ASSOCIATION PROMOTION SANTE NOUVELLE - AQUITAINE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	42 437	29 906	12 531	17 900		- 5 369
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	24 100	24 100	0	0		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	298 671	273 926	24 745	34 285		- 9 540
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations	8		8	8		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	55 075		55 075	38 263		16 812
Autres immobilisations financières	26 815		26 815	26 915		- 100
TOTAL (II)	447 106	327 932	119 174	117 371		1 803
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	168 296	27 421	140 875	160 842		- 19 967
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	107 078		107 078	123 679		- 16 601
Charges constatées d'avance	27 998		27 998	29 060		- 1 062
Valeurs mobilières de placement	25 071		25 071	24 614		457
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 107 796		2 107 796	2 153 330		- 45 534
TOTAL (III)	2 436 239	27 421	2 408 817	2 491 524		- 82 707
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	2 883 345	355 354	2 527 991	2 608 895		- 80 904

Bilan(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	260 295	260 295	
. Fonds propres complémentaires	237 000	237 000	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	300 437	300 437	
. Autres			
Report à nouveau	-58 083	-58 189	106
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 272	106	- 7 378
Situation nette (sous total)	732 377	739 649	- 7 272
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	732 377	739 649	- 7 272
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	23 582	37 800	- 14 218
TOTAL (II)	23 582	37 800	- 14 218
PROVISIONS			
Provisions pour risques	1 787	1 787	
Provisions pour charges	142 284	133 979	8 305
TOTAL (III)	144 070	135 765	8 305
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 915	93 097	- 51 182
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	731 497	646 391	85 106
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	9 680	9 765	- 85
Produits constatés d'avance	844 869	946 428	- 101 559
TOTAL (IV)	1 627 962	1 695 682	- 67 720
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	2 527 991	2 608 895	- 80 904
ENGAGEMENTS REÇUS			
ENGAGEMENTS DONNÉS			



ASSOCIATION PROMOTION SANTE NOUVELLE - AQUITAINE

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	835	180	655	363,89
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	397 961	517 333	- 119 372	-23,07
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	3 406 332	3 186 302	220 030	6,91
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	22 522	47 160	- 24 638	-52,24
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	37 800	50 676	- 12 876	-25,41
Autres produits	10 262	1 843	8 419	456,81
Total des produits d'exploitation (I)	3 875 712	3 803 494	72 218	1,90
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	896 897	875 295	21 602	2,47
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	206 776	217 449	- 10 673	-4,91
Salaires et traitements	2 004 749	1 957 849	46 900	2,40
Cotisations sociales	705 623	699 682	5 941	0,85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 617	23 740	4 877	20,54
Dotations aux provisions	15 928	13 585	2 343	17,25
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés	23 582	21 569	2 013	9,33
Autres charges	14 869	33 751	- 18 882	-55,95
Total des charges d'exploitation (II)	3 897 041	3 842 920	54 121	1,41
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-21 329	-39 426	18 097	45,90
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	470	450	20	4,44
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	17 068	38 044	- 20 976	-55,14
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	17 538	38 495	- 20 957	-54,44

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	100		100	N/S
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)	100		100	N/S
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	17 438	38 495	- 21 057	-54,70
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-3 891	-931	- 2 960	317,94
PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 048	- 9 048	-100
Total des produits exceptionnels (V)		9 048	- 9 048	-100
CHARGES EXCEPTIONNELLES		580	- 580	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		580	- 580	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		8 468	- 8 468	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	3 381	7 431	- 4 050	-54,50
Total des produits (I + III + IV)	3 893 251	3 851 037	42 214	1,10
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 900 522	3 850 931	49 591	1,29
EXCEDENT OU DEFICIT	-7 272	106	- 7 378	N/S
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	43 552	43 552		
Bénévolats				
Total	43 552	43 552		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	43 552	43 552		
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total	43 552	43 552		

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 527 991,06 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 7 271,62 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/03/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

L'association PROMOTION SANTE NOUVELLE AQUITAINE a pour objectif :

- de réduire les inégalités sociales de santé,
- la promotion de la santé et l'éducation pour la santé dans toutes ses composantes, dont l'éducation thérapeutique du patient

Elle propose :

- un conseil individualisé,
- des formations et des échanges de pratiques en éducation et promotion de la santé,
- des activités d'aide à la décision (diagnostics, évaluations, enquêtes, etc.),
- une aide au développement de projets de recherche en santé publique avec les universités de la région,
- des supports de documentation et des outils, dans nos centres de ressources ouverts à tous,
- un réseau de ressources en ligne pour faciliter l'information en santé de tous et la valorisation des initiatives existantes.

Ses ressources proviennent pour l'essentiel :

- des formations dispensées
- des subventions publiques et privées.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Agencement des constructions	07 ans
Agencements, aménagements, installations	de 03 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 01 à 03 ans
Mobilier	de 01 à 07 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

* Taux :

- Taux d'actualisation : 3,60%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Taux de charges sociales : 43%

* Age de départ à la retraite : 60-67ans

* Turn over :

- Un taux de rotation de moyen a été retenu pour l'ensemble du personnel.

Compte tenu des hypothèses retenues ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31/12/2025 à 142 384 euros.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

LOCAUX MIS A DISPOSITION A TITRE GRATUIT

Les locaux de Niort sont mis à disposition à titre gratuit par le département des Deux-Sèvres situé à la Maison du département à Niort..

Les locaux sont situés au 3/5 avenue de Limoges 79000 Niort.

Description des locaux :

- 3 bureaux d'une superficie de 54.70m²
- Un centre de documentation de 35.20m²
- 1 pièce au sous-sol
- Accès aux salles mutualisés au 3ème étages

La mise à disposition à titre gracieux se poursuit, elle avait été initialement conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2025. Elle a été renouvelée le 14 octobre 2025 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Cette mise à disposition est évaluée à 20.000 E pour l'exercice 2025.



ASSOCIATION PROMOTION SANTE NOUVELLE - AQUITAINE

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	17 900	1 620		12 531
Immobilisations corporelles	34 285	7 960	15 886	24 745
Immobilisations financières	65 186	16 812	100	81 898
TOTAL	117 371	26 393	15 986	119 174

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	22 917	6 989		29 906
TOTAL I	22 917	6 989		29 906
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	24 100			24 100
Installations techniques, matériel, outillages industriels	8 266			8 266
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	34 455	1 657		36 112
Matériel de transport	12 478			12 478
Matériel de bureau et informatique	217 113	15 844	15 886	217 071
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	296 411	17 501	15 886	298 026
TOTAL GENERAL (I+II)	319 328	24 490	15 886	327 932

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	55 075		55 075
Autres créances	26 815		26 815
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	168 296	168 296	
Autres créances	105 269	105 269	
Charges constatées d'avance	27 998	27 998	
TOTAL	383 453	301 562	81 891

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	5 860
Subventions/financements	75 009
Autres produits à recevoir	4 295
TOTAL	85 164



ASSOCIATION PROMOTION SANTE NOUVELLE - AQUITAINE

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	497 295				497 295
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	300 437				300 437
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-58 189	106			-58 083
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	106	-106		7 272	-7 272
Dont générosité du public					
Situation nette	739 649			7 272	732 377
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	739 649			7 272	732 377
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	37 800	25 582	30 978	6 822		23 582	
TOTAL	37 800	25 582	30 978	6 822		23 582	

Détail des fonds dédiés

Projets	Ouverture	Dotation	Reprise	Clôture
Ars 2020 - Plateforme Suicide	6 822	-	6 822	-
Encore actif et utile après 60 ans	9 409	-	9 409	-
Réseau addiction 79	2 207	-	2 207	-
DEMAIN DANS LA MAIN - Renforcer la relation aidant-aidé et favoriser le « bien vieillir chez soi »	3 714	-	3 714	-
COMIN PARENT	3 916	-	3 916	-
CPS parents d'ados Limoges	131	-	131	-
ESTIME DE SOI ET MNA - 2024	494	-	494	-
AS DE COEUR 2024-	3 788	-	3 788	-
CPS enfants/ados : des clés pour comprendre et animer l'usage des écrans	4 665	-	4 665	-
CPS en MFR 2024/2025	2 654	-	2 654	-
MILDECA 16-SIMCA 2025	-	2 603	-	2 603
SDJES16-EXPERIMENTATION CPS	-	2 616	-	2 616
CFPPA17-MON CORP MON AGE	-	1 021	-	1 021
MILDECA 17 - ADDICTO PREVENATION	-	4 075	-	4 075
CFPPA40-REF SAPAL	-	1 232	-	1 232
CPS PRISON PAU	-	2 095	-	2 095
CAF79-COMIN PARENTS 2025	-	3 406	-	3 406
ARS25- DISPOSITIF APPUI CPS	-	6 000	-	6 000
ARS-MILDECA 25 RESEAU ADDICTION	-	534	-	534
Total	37 800	23 582	37 800	23 582

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	133 979	15 928	7 623	142 284
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges (1)	1 787			1 787
TOTAL (II)	135 765	15 928	7 623	144 070
TOTAL GENERAL (I+II)	135 765	15 928	7 623	144 070
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		15 928	7 623	
- financières				
- exceptionnelles				

(1) Présenté dans la rubrique « Provisions pour litiges » à la clôture de l'exercice 2024

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	41 915	41 915		
Dettes fiscales et sociales	731 497	731 497		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 091	2 091		
Produits constatés d'avance	844 869	844 869		
TOTAL	1 620 372	1 620 372		



Deixis ASSOCIATION PROMOTION SANTE NOUVELLE - AQUITAINE

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	18 351
Dettes fiscales et sociales	427 519
Autres dettes	2 091
TOTAL	447 960

Annexes (suite)
AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 146 726 euros.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	18	
Non cadres	41	
TOTAL	59	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 007 euros.